



S'affirmer en politique

Formation CD

- Cette formation a été suivie par **96** stagiaires depuis le 1^{er} janvier 2020.
- L'évaluation de leur satisfaction se monte à **8/10** sur l'année 2023.

Public concerné :

Tout.e élu.e de niveau communal, départemental ou régional

Pré-requis :

Etre titulaire d'un mandat d'él.u.e local.e

Durée de la formation :

5 heures de formation

Nos conseillères pédagogiques sont à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter directement si vous avez des questions



Isabelle Helbling



06 71 51 89 83



isabelle@elueslocales.fr



Claire Bruggisser



06 71 51 89 91



claire@elueslocales.fr

Présentation de la formation

En politique il faut savoir se faire entendre. S'affirmer dans son mandat, c'est être respecté et écouté mais permet aussi de trouver sa légitimité, et ce quel que ce soit son environnement politique.

Avec notre formation, vous découvrirez des techniques comportementales pour gagner en persuasion et agir avec efficacité. Vous pourrez ainsi mieux communiquer, développer votre plein potentiel et vous adapter à un environnement parfois conflictuel.

I Objectifs

Objectifs opérationnels :

- Savoir identifier les rapports de force à l'oeuvre dans une situation
- Savoir utiliser les outils de l'affirmation de soi

Objectifs :

- Maîtriser les techniques d'affirmation de soi
- Réagir efficacement dans ses relations aux autres
- Faire face aux contradictions et traiter les désaccords/conflits.

I Programme

1 session de 5h, incluant 1 atelier de 4 heures + 1 heure en e-learning à visionner chez vous à votre convenance.

Première partie en ligne à la demande* :

- La posture de l'élue local.e [Durée : 30 minutes]

Cette vidéo d'introduction reviendra sur les fondamentaux de la posture de l'élue local.e : quelles différences avec la posture d'expert, voire d'agent territorial ? Quelles sont les prérogatives propres du politique ? Jusqu'où faut-il aller dans la maîtrise technique des dossiers et comment rester dans son champ d'action politique ?

- Préparer sa prise de parole en public [Durée : 30 minutes]

Cette vidéo d'introduction reprendra les bases opérationnelles de la prise de parole en public : cible, audience, objectifs et message, structuration de la prise de parole.

Deuxième partie en présentiel :

Mieux s'affirmer [Durée : 1h]

- Les blocages et croyances limitantes
- Les attitudes et les mécanismes pour s'affirmer
- Les comportements pièges : passivité, agressivité, manipulation

Trouver son style de communication [Durée : 1h30]

- Les clés pour gagner en confiance en soi
- Le développement de ses qualités relationnelles
- Les règles pour exprimer ses besoins et formuler une demande

[ré]agir en situations délicates [Durée : 1h30]

- Tout savoir sur les relations difficiles et les situations de blocage
- Les étapes pour poser des limites et un cadre
- La méthode pour exprimer un désaccord et formuler une critique constructive

*Pour bénéficier pleinement de cette session de formation en présentiel, nous vous ouvrirons 15 jours avant le début de la formation un accès en ligne pour regarder deux vidéos de 30 minutes afin d'acquérir les bases nécessaires sur ce thème de formation. Nous vous encourageons vivement à regarder ces vidéos pour pleinement bénéficier de l'intégralité de la formation. Cela vous permettra aussi d'échanger plus facilement avec les autres

participant.e.s de la formation.

I Formatrice/formateur

La formation sera assurée par l'un de nos formateurs expert des collectivités locales, du positionnement politique des élus et de leur communication politique. CV disponible sur demande.

I Conditions d'inscription

Votre inscription sera prise en compte dès réception de votre demande via la plateforme "Mon Compte Formation" de la Caisse des dépôts ou du bulletin d'inscription signé et tamponné de votre collectivité, au plus tard une semaine avant la date de début de la formation.

Comment financer votre formation ?

Que vous soyez membres de conseils municipaux, de communautés urbaines, l'agglomération, de conseils départementaux ou de conseils régionaux, en tant qu'élue, votre formation est un droit individuel qui vous permet de faire financer les frais d'enseignement et les frais de déplacement et de séjour (hébergement et restauration). EluesLocales est un organisme agréé pour la formation des élus locaux par le Ministère de l'Intérieur. À ce titre, votre formation est finançable par votre collectivité ou par votre Droit Individuel à la Formation (DIF).

Tarifs nets de taxe

L'organisme EluesLocales est exonéré de TVA au titre de l'article 262-4-4-a du CGI

Financement par votre collectivité :	400€
Financement par votre DIF : Possibilité de financement par votre Droit individuel à la formation (DIF)	400€

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Éléments matériels de la formation et accessibilité

Nos formations ont lieu dans des salles que nous réservons partout en France. Toutes les salles que nous louons sont équipées d'un vidéoprojecteur.

En cas de problème d'accessibilité, merci de contacter Elena Sahli au 06 71 51 90 07 pour que nous puissions le cas échéant faire les adaptations nécessaires.

Nos formations en ligne ont lieu via l'outil de visioconférence "Zoom". Merci de vérifier que vous êtes équipé.e d'un ordinateur avec une bonne connexion internet et d'un casque pour le jour de la formation.

Méthode et supports pédagogiques

Tous nos formateurs travaillent à partir d'un support théorique powerpoint qui sera diffusé pendant la formation.

Pour les formations techniques, nos formateurs travaillent à partir de documents issus de leurs expériences dans des collectivités locales pour illustrer des cas pratiques. Vous êtes invité.e à vous munir des documents de votre collectivité si vous souhaitez travailler dessus pendant la formation.

Pour les formations liées à la communication politique, les formateurs réaliseront des mises en situation pour vous familiariser avec les apprentissages théoriques étudiés en formation.

A l'issue de la formation, un support résumé de formation intitulé "Les essentiels" vous sera envoyé par email.

Suivi et évaluation

Les objectifs opérationnels seront évalués en fin de formation via une auto-évaluation des stagiaires.